

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2615 27 octobre 2011

SOMMAIRE

M25 S.à r.l	Pirson Contractors S.A125506
Megaland Holding S.à r.l125474	Piscadera Investments S.A125507
Mezzanine RE S.C.A. SICAR125505	Pneu Center Roude Leiw SA125507
MJ Constructions International125474	Pneu Consult Sàrl125507
Monkwood Luxco S.à r.l125516	Pneu Consult Sàrl125507
MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk	Pool Projects Luxembourg S.A125513
S.à r.l125489	Pool Projects Luxembourg S.A125507
MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk	Pool Projects Luxembourg S.A125508
S.à r.l125489	Portman S.A
Night Polo Team S.à.r.l125489	Premier Cru Multi Investments125491
N.S.D. Nouvelle Société de Développe-	PSA S.à r.l
ment S.A	PSA Technology S.à r.l
Nuovostyle G.m.b.H	Publiprint s.à.r.l125514
Osteria V.A. s.à r.l	Q.A.T. II Investments S.A
Otilia Investments S.A	Q.A.T. Investments S.A
Pan European Credit S.A	Reinholds Pharma S.A125515
Panta S.A	Relative European Value S.A125514
Paul Feller Immobilière sàrl125504	Richard Investments S.A125514
PAUL International	Roots Properties S.A
PAUL International	Saphir Capital Partners S.A125515
Paul UK Partners S.A125491	Schoenwald S.à r.l
Peabody Energy (Gibraltar) Limited S.C.S.	SDP I S.à r.l
	Sinvest Group
Peak Performance Products S.A 125505	Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II Beta
Peer Management Participation 1 S.à r.l	S.à r.l
PE Feeder SIF	Sita Software SA125520
Pergam Properties 1 S.C.A	SMF Leon S.à r.l
Petrus International S.A125506	Société Civile IMMO du 10 Septembre 125515
Petrusse Securitisation SA125492	Sofirom s.à r.l
P.F. Retail	Stadtpark 1.0 S.C.S
Pharcolux	Stadtpark 1.2 S.C.S
Pierica	Stadtpark 1.3 S.C.S
Pierica	Stadtpark 1.4 S.C.S
Pierre et Petraite S A 125506	Stadtpark 1.5 S.C.S



Megaland Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.408.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 09 septembre 2011 à 15h30

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades / cabinet Watté, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 12 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 septembre 2011.

MEGALAND HOLDING Sàrl J H VAN LEUVENHEIM Gérant unique

Référence de publication: 2011127790/18.

(110147552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

MJ Constructions International, Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière. R.C.S. Luxembourg B 120.544.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127793/9.

(110146955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Peer Management Participation 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 163.217.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of August.

Before, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Ronald Mark van der Mark, CEO, born on 28 October 1965 in Mitcham, Australia, residing at Kruisstraat 8-F, 2011 PX Haarlem, Netherlands;

here represented by Adrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

2. Mr Marc Christiaan van Gelder, CEO, born on 21 May 1961 in Amsterdam, Netherlands, residing at Noodweg 34, 1213 PX Hilversum, Netherlands;

here represented by Adrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxies, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Definitions

3i Investors means, collectively, 3i Group plc, 3i Europartners Va LP, 3i Europartners Vb LP, 3i Buyouts 2010A LP, 3i Buyouts 2010B LP, and 3i Buyouts 2010C LP, and 3i Investor means any of them

3i Related Party means (a) each 3i Investor and 3i Investments plc, (b) 3i Group plc and its subsidiaries, (c) any other person which is a fund, partnership, investment vehicle or other entity and which is either (i) managed by 3i Group plc or one or its Subsidiaries or (ii) utilised for the purpose of allowing employees (and former employees) of 3i Group plc



and its Subsidiaries to participate directly or indirectly in the growth in value of the Company, and (d) any partner or investor in or member of a 3i Investor;

Acquisition Date has the meaning given to it in article 9.10;

Additional Syndicatee means any person that is not a 3i Related Party who accepts or is to accept a transfer of (part of) the Shares in accordance with a Shareholders' Agreement;

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Bidco means Peer Holdings B.V.;

Bidco Board means the board of directors of Bidco;

Bidco Directors means the member of the board of directors of Bidco and Bidco Director means any of them;

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Chairman has the meaning given to it in article 15;

Co-investor means Mr Marc Van Gelder;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "Peer Management Participation 1 S.à r.l.";

Compulsory Offer has the meaning given in article 9.4;

Exit means a Sale, a Listing or a Liquidation;

Fair Market Value has the meaning given to it in article 9.9;

Financial Year has the meaning given to it in article 23;

General Meetings means the general meetings of the shareholders of the Company;

General Meeting means any of them;

Group means, collectively, the Company and its Subsidiaries from time to time, and Group Company means any of them:

Investor Consent means in relation to a resolution of the Bidco Board (including in its capacity as shareholder of any Group Companies), a resolution by a majority, containing at least the confirmatory vote of the Bidco Director elected by 3i Europartners Va LP and the Bidco Director elected by 3i Europartners Vb LP.

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Leaver has the meaning given in article 9.5;

Leaver Date has the meaning given in article 9.6;

Leaver Price has the meaning given in article 9.8;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 25;

Liquidation means a voluntary liquidation of Luxco;

Listing means the admission to listing of a majority of Luxco's share capital or the majority of any Group companies' share capital on a recognised stock exchange;

Luxco means Peer 1 S.A.;

Luxco General Meeting means the extraordinary general meeting of the shareholders of Luxco.

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg;

Managers means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Offered Shares has the meaning given to it in article 9.5;

Original Manager means Mr Ronald van der Mark;

Permitted Transfer has the meaning given to it in article 9.2;

Permitted Transferee has the meaning given to it in article 9.2;

Permitted Transferee Entity has the meaning given to it in article 9.2;

Sale means the sale (whether through a single transaction or through a series of transactions and whether directly or indirectly) of a majority or more of the issued shares of Luxco (or the beneficial title thereof) held by all of the Luxco's shareholders or the majority of the assets of the Group;

Secretary has the meaning given to it in article 15;

Shareholders means any person holding shares or to whom shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shareholders Agreement means any deed or agreement which may be entered into, from time to time, by and between the Shareholders, the Company and direct or indirect subsidiaries relating to, amongst other things, the governance of the Company and its subsidiaries;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;



Subsidiary means with respect to any person (the Holding Company), any other person of which securities or interests having the power to elect a majority of that other person's board of directors or other governing body or otherwise having the power to exercise a majority of the votes in a general meeting of shareholders (other than securities or interests having that power only upon the happening of a contingency that has not occurred) are held (or the voting rights with respect to such securities or interests are controlled by contract or otherwise) by the Holding Company or one or more of its Subsidiaries;

Transfer has the meaning given to it in article 9.1;

Unvested Shares has the meaning given to it in article 9.11; and

Vested Shares has the meaning given to it in article 9.11.

Chapter II. - Name, Object, Duration, Registered office

- Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Peer Management Participation 1 S.à r.l."
- **Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, investment vehicles of any type (including limited partnerships and similar structure), the principal object of which is the direct or indirect acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of its Shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Manager/Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter III. - Capital, Shares

- Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 480,000 (four hundred and eighty thousand Euro), represented by 480,000 (four hundred and eighty thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) per share each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the Shareholder's meeting, in accordance with Article 15 of these Articles of Association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.
- **Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares.

Section 1.-Restrictions on Transfers



9.1 The prior written approval of the Luxco General Meeting is required for any direct or indirect sale and transfer, or any offer or contract to sell, or the creation of any interest over, pledge or right of usufruct, or any option to purchase or otherwise dispose of any Shares (any such event, a Transfer) other than a Permitted Transfer.

Section 2.- Permitted Transfers

- 9.2 Any Transfer of Shares:
- (a) by the Original Manager or the Co-Investor to a personal legal entity which is wholly-owned and solely managed by him or her (each, a Permitted Transferee Entity);
 - (b) made in accordance with section 4 below;
 - (c) on and after a Sale or Listing,

shall be a Permitted Transfer and any person to whom Shares are Transferred in accordance with this article shall be a Permitted Transferee.

9.3 If a Permitted Transferee Entity of the Original Manager or the Co-investor ceases to be whollyowned and solely managed by him or her, the Original Manager or the Co-investor shall without delay notify the Bidco Board that such event has occurred and, if the Bidco Board with Investor Consent so resolves, the Original Manager or the Co-investor shall immediately procure that the holder of such Shares Transfers them back to the Original Manager or the Co-Investor or to a Permitted Transferee Entity on terms determined by the Bidco Board with Investor Consent.

Section 3.- Condition of Transfer

- 9.4 It shall be a condition to any Transfer that
- (a) the relevant provisions of a Shareholders Agreement are complied with.
- (b) in case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.
- (c) the transfer of Shares mortis causa to third parties must also be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholder(s).
- (d) the requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act must be fulfilled for any Transfer (even in case of a Permitted Transfer).

Section 4.- Compulsory Transfer

Sub-section 1. - Offer

- 9.5 If the Co-investor or the Original Manager voluntarily or involuntarily ceases to be an employee or (executive or non-executive) director of the Group (such Co-investor or Original Manager, a Leaver), the Co-investor or the Original Manager shall, immediately upon becoming a Leaver, offer his Unvested Shares (the Offered Shares) to, at the sole discretion of the Bidco Board, (i) the 3i Investors or (ii) the Company itself or (iii) a special purpose entity designated by the Bidco Board and incorporated for the purposes of warehousing shares (the majority of whose board members shall be appointed by the 3i Investors), which shall warehouse such Unvested Shares (a Compulsory Offer).
- 9.6 The obligation to make the Compulsory Offer shall take effect immediately on the date that the Coinvestor or the Original Manager becomes a Leaver as evidenced by a notice of termination or similar instrument (the Leaver Date). If any notice period is applicable to the Co-investor or the Original Manager, such notice period shall not be taken into account in determining the Leaver Date.
- 9.7 The Leaver shall be entitled to retain his Vested Shares until an Exit. Should he exercise such right, such Vested Shares shall be transferred to and warehoused by, at the sole discretion of the Bidco Board, a stichting (foundation) or any other special purpose entity incorporated by the 3i Investors for such purpose (the majority of whose board members shall be appointed by the 3i Investors). The Leaver shall be entitled to receive the value at Exit of his Vested Shares.

Sub-section 2.- Price

- 9.8 In the event of a Compulsory Offer, the price for the Offered Shares shall be the Fair Market Value as of the Leaver Date of the Unvested Shares (the Leaver Price).
- 9.9 For the purposes of article 9.8, the Fair Market Value of the Offered Shares as of the Leaver Date shall be determined on the basis of the internal valuation of the Unvested Shares (which shall, for the purposes of calculating the Fair Market Value, be deemed to be Vested Shares) carried out for the purposes of 3i Group plc's last half-year interim or full-year audited accounts published prior to the Leaver Date.
- 9.10 For the purposes of article 9.8, the following vesting principles shall apply to the Shares held by the Co-investor or the Original Manager from time to time:
- (a) at any date in the period from (and including) the date of acquisition of the relevant Shares (the Acquisition Date) to (but excluding) the first anniversary of the Acquisition Date: 40% of the Shares held by them shall be deemed to have vested:
- (b) at any date in the period from (and including) the first anniversary of the Acquisition Date to (but excluding) the second anniversary of the Acquisition Date: 60% of the Shares held by them shall be deemed to have vested;
- (c) at any date in the period from (and including) the second anniversary of the Acquisition Date to (but excluding) the third anniversary of the Acquisition Date: 80% of the Shares held by them shall be deemed to have vested; and



- (d) at any date in the period on or after the third anniversary of the Acquisition Date: 100% of the Shares held by them shall be deemed to have vested.
- 9.11 Notwithstanding the above, in the event of an Exit at any time, 100% of the Shares held by the Co-Investor or the Original Manager shall be deemed to have vested. The relevant part of the Shares which have vested in accordance with the provisions above shall be referred to as the Vested Shares. The part of the Shares which have not yet vested in accordance with the provisions above shall be referred to as the Unvested Shares.

Sub-section 3.- Transfer and Payment

- 9.12 Upon acceptance of the Compulsory Offer by the applicable party in article 9.5, the Leaver shall sell to the accepting party, which shall purchase, free and clear of all encumbrances (the absence of which shall be warranted by the Leaver) against payment of the Leaver Price in accordance with article 9.13, the Offered Shares.
- 9.13 Payment of the Leaver Price shall be due, regardless of the date of acceptance of the Compulsory Offer, on the date of completion of transfer of the Offered Shares.
- **Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles of Association shall apply in accordance with article 22.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholder(s). The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Chapter IV. - Managers, Auditors

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting of the Shareholders, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholders, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders. The Shareholders may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers). The Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 13. Powers of the Managers. In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 13 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Association to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the sole signature of any member of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power. The Manager, or in case of plurality of Managers, any Manager may sub-delegate his or their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Manager, or in case of plurality of Managers, the delegating Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary). The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any 2 (two) of its members so require. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

In the case of plurality of Managers, written notice of any meeting of the Board of Managers will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such



meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board of Managers can be convened by any Manager. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least 1/2 (half) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least 1 (one) Class A Manager and 1 (one) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

A Manager may also participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the Managers attending, or by the Chairman of the Board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may, in case of urgency, also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager(s). The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A Meeting of the Board of Managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 16. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any Managers, under his sole signature, if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the Shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of Interest. If any of the Managers has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article 18 do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, Shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 19. Managers' Liability - Indemnification. The Manager or the Managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The



foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 20. Auditors. In accordance with Article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by Article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply. Shall it be the case, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

Chapter V. - Shareholders

Art. 21. General Meetings of the Shareholders. An annual General Meeting of the Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General Meetings of the Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings (including the annual General Meetings), be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 22. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the Shareholders.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of Association of the Company may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Chapter VI. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

- **Art. 23. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1 st January of each year and ends on the 31 st December of each year.
- **Art. 24. Financial statements.** Each year, with reference to 31 st December, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.
- **Art. 25. Appropriation of profits, Reserves.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act, the Shareholders may resolve, by a resolution of the Shareholders adopted by all Shareholders unanimously, that the Company pays out an advance payment on dividends to the Shareholders, each share entitling to the same proportion in such payment. The Shareholders will fix the amount and the date of payment of any such advance payment and the Manager(s) will implement such decision.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted by half of the Shareholders holding 3/4 (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholders, who will determine their powers and their compensation.



After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholders so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 27. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:	
Ronald van der Mark, prenamed:	400,000 shares; and
Marc van Gelder, prenamed:	80,000 shares.
Total:	480,000 shares

All shares have been fully paid-up by a contribution in cash, so that the sum of EUR 480,000 (four hundred and eighty thousand Euro) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 st December 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders, represented as stated above and representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at one. The meeting appoints Mr Stéphane Weyders, manager of companies, whose professional address is at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as manager of the Company for an unlimited period of time:

and

2. the registered office is established at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sixième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

(1) M. Ronald Mark van der Mark, président directeur général, né le 28 octobre 1965 à Mitcham, en Australie, résidant à Kruisstraat 8-F, 2011 PX Haarlem, aux Pays-Bas;

ici représenté par Adrien Pastorelli, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

(2) M. Marc Christiaan van Gelder, président directeur général, né le 21 mai 1961 à Amsterdam, aux Pays-Bas, résidant à Noodweg 34, 1213 PX Hilversum, aux Pays-Bas;

ici représenté par Adrien Pastorelli, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la qualité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Chapitre I er . - Définitions

Investisseurs 3i désigne collectivement 3i Group plc, 3i Europartners Va LP, 3i Europartners Vb LP, 3i Buyouts 2010A LP, 3i Buyouts 2010B LP, et 3i Buyouts 2010C LP, et Investisseur 3i désigne l'un d'entre eux;



Partie Apparentée 3i signifie (a) chaque Investisseur 3i et 3i Investments plc, (b) 3i Group plc et ses filiales, (c) toute autre personne qui est un fonds, un partenariat, un instrument de placement ou une autre entité et qui est soit (i) géré par 3i Group plc ou une de ses filiales ou (ii) utilisé pour permettre aux employés (et anciens employés) de 3i Group plc et de ses filiales de participer directement ou indirectement à la croissance de la valeur de la Société, et (d) tout partenaire ou investisseur dans ou membre d'un Investisseur 3i;

Date d'Acquisition a la signification qui lui est conférée à l'article 9.10;

Nouveau Syndicataire désigne toute personne qui n'est pas une Partie Apparentée 3i, acceptant ou devant accepter une cession (d'une partie) des Parts Sociales, en vertu d'un Pacte d'Associés;

Statuts désigne les Statuts de la Société, tels que modifiés au fil du temps;

Bidco désigne Peer Holdings B.V.;

Conseil Bidco désigne le conseil d'administration de Bidco;

Administrateurs Bidco désigne les membres du conseil d'administration de Bidco, et

Administrateur Bidco désigne l'un d'entre eux;

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Président a le sens qui lui est conféré à l'article 15;

Co-Investisseur désigne M. Marc Van Gelder;

Loi de 1915 désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne "Peer Management Participation 1 S.à r.l.";

Offre Forcée a la signification qui lui est conférée à l'article 9.4;

Sortie désigne une Vente, une Cotation ou une Liquidation;

Valeur du Marché a la signification qui lui est conférée à l'article 9.9;

Exercice Social a la signification qui lui est conférée à l'article 23;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des associés de la Société, et Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Groupe désigne, collectivement, la Société et ses Filiales, et Société du Groupe signifie l'une d'entre elles;

Consentement des Investisseurs signifie, en relation avec une résolution du Conseil Bidco (y compris en sa qualité d'associé de l'une des Sociétés du Groupe), une résolution à la majorité comprenant au moins l'approbation de l'Administrateur Bidco élu par 3i Europartners Va LP et l'Administrateur Bidco élu par 3i Europartners Vb LP;

Droit désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Sortant a la signification qui lui est conférée à l'article 9.5;

Date du Sortant a la signification qui lui est conférée à l'article 9.6;

Prix du Sortant a la signification qui lui est conférée à l'article 9.8;

Réserve Légale a la signification qui lui est conférée à l'article 25;

Liquidation désigne une liquidation volontaire de Luxco;

Cotation désigne l'admission à la cote de la majeure partie du capital social de Luxco ou de la majeure partie du capital social de toute Société du Groupe sur un marché de change reconnu;

Luxco désigne Peer 1 S.A.;

Assemblée Générale de la Luxco désigne une assemblée générale des actionnaires de Luxco;

Luxembourg désigne le Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants désigne les membres du Conseil de Gérance, et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales Proposées a la signification qui lui est conférée à l'article 9.5;

Gérant d'Origine désigne M. Ronald van der Mark;

Cession Autorisée a la signification qui lui est conférée à l'article 9.2;

Cessionnaire Autorisé a la signification qui lui est conférée à l'article 9.2;

Entité du Cessionnaire Autorisé a la signification qui lui est conférée à l'article 9.2;

Vente signifie la vente (que ce soit au moyen d'une seule opération ou d'une série d'opérations et directement ou indirectement) d'une majorité ou plus des Parts Sociales émises de Luxco (ou de propriété) détenues par l'ensemble des actionnaires de Luxco, ou la majorité des actifs du Groupe;

Secrétaire a la signification qui lui est conférée à l'article 15;

Associés désigne une personne détenant des parts sociales ou au profit de laquelle des parts sociales sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts, et Associé désigne l'un d'entre eux;



Pacte d'Associés désigne tout acte ou contrat conclu au fil du temps entre les Associés, la Société et ses filiales directes ou indirectes et ayant pour but, entre autres, de régir la gouvernance de la Société et de ses filiales;

Parts Sociales désigne l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;

Filiale signifie, en ce qui concerne toute personne (la Société Holding), toute autre personne dont les titres et participations détenus (ou dont les droits de vote relatifs à ces titres ou participations sont contrôlés par contrat ou autrement) par la Société Holding ou par l'une ou plusieurs de ses Filiales lui permettent d'élire une majorité du conseil d'administration de cette autre personne ou d'un autre organe directeur ou lui permettent d'exercer une majorité des voix dans une assemblée générale des associés (autres que les titres et participations ayant ce pouvoir uniquement à la survenue d'une éventualité qui n'a pas eu lieu);

Cession a la signification qui lui est conférée à l'article 9.1;

Parts Sociales Non-Acquises a la signification qui lui est conférée à l'article 9.11;

Parts Sociales Acquises a la signification qui lui est conférée à l'article 9.11;

Chapitre II. - Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1 er . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Peer Management Participation 1 S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tels qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toutes sortes de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais de manière non-exhaustive, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumis à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou aux sociétés affiliées.

La Société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers pour son propre compte, au Luxembourg ou à l'étranger et peut accomplir toutes les opérations se rapportant aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères ou véhicules d'investissements de tout type (y compris les sociétés en commandite et entités comparables) dont l'objet social principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, de manière directe ou indirecte.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais de manière non-exhaustive, la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une Assemblée Générale extraordinaire des Associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du Gérant/Conseil de Gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre III. - Capital social et Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille euros) représenté par 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié par une décision de l'Associé unique ou de l'assemblée des Associés, conformément à l'article 15 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des Parts Sociales existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.



Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Cession de Parts Sociales.

Section 1.-Restrictions sur les Cessions

9.1 L'approbation écrite de l'Assemblée Générale de la Luxco est requise préalablement à toute vente ou cession directe ou indirecte, ou toute offre ou tout contrat de vente, ou toute prise d'intérêt ou création de tout gage, droit d'usufruit, option d'achat ou toute autre cession de Parts Sociales (chacun de ces évènements étant appelé une Cession), autre que dans le cadre d'une Cession Autorisée.

Section 2.- Cessions Autorisées

- 9.2 Toute Cession de Parts Sociales:
- (a) par le Gérant d'Origine ou le Co-Investisseur à une personne morale qui est détenue à 100% et qui est uniquement gérée par lui (chacun représentant une Entité du Cessionnaire Autorisé);
 - (b) effectuée conformément à la section 4 ci-dessous;
 - (c) lors de ou après une Vente ou une Cotation,

est une Cession Autorisée et toute personne à laquelle les Parts Sociales sont transférées conformément au présent article sera désignée comme un Cessionnaire Autorisé.

9.3 Si une Entité du Cessionnaire Autorisé du Gérant d'Origine ou du Co-Investisseur cesse d'être détenue à 100% et d'être gérée uniquement par lui, le Gérant d'Origine ou le Co-Investisseur doivent en informer sans délai le Conseil Bidco, et si le Conseil Bidco en décide ainsi avec le Consentement des Investisseurs, le Gérant d'Origine ou le Co-Investisseur doivent immédiatement faire en sorte que ce détenteur de Parts Sociales les cède à nouveau au Gérant d'Origine ou au Co-Investisseur ou à une Entité du Cessionnaire Autorisé, à des conditions définies par le Conseil Bidco bénéficiant du Consentement des Investisseurs.

Section 3.- Conditions de la Cession

- 9.4 La Cession ne pourra avoir lieu qu'à condition que:
- (a) les dispositions applicables du Pacte d'Associés soient respectées;
- (b) en cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés soit autorisée par l'Assemblée Générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social libéré de la Société. Une telle autorisation ne sera pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés;
- (c) la cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés soit également acceptée par les Associés qui représentent les trois quarts des droits appartenant aux Associés survivants;
- (d) les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 soient respectées pour toute Cession (même en cas de Cession Autorisée).

Section 4.- Cession Obligatoire

Sous-section 1. - Offre

- 9.5 Si le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine cessent volontairement ou involontairement de faire partie des employés ou des directeurs (exécutifs ou non-exécutifs) du Groupe (ledit Co-Investisseur ou Gérant d'Origine étant un Sortant), le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine, dès qu'il deviendra un Sortant, proposera ses Parts Sociales Non-Acquises (les Parts Sociales Proposées), à la seule discrétion du Conseil Bidco, (i) aux Investisseurs 3i, ou (ii) à la Société elle-même ou (iii) à une entité à vocation spécifique mise en place par le Conseil Bidco et constituée en vue de conserver des parts sociales (et dont la majorité des membres du conseil d'administration sera nommée par les Investisseurs 3i), qui accueillera lesdites Parts Sociales Non-Acquises (une Offre Forcée).
- 9.6 L'obligation de faire une Offre Forcée prendra effet immédiatement à la date à laquelle le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine deviendra un Sortant, ainsi qu'il en sera attesté au moyen d'un avis de résiliation ou de tout autre instrument similaire (la Date du Sortant). Si le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine sont soumis à un délai de préavis, ce délai de préavis ne sera pas pris en compte pour déterminer la Date du Sortant.
- 9.7 Le Sortant pourra conserver ses Parts Sociales Acquises jusqu'à la Sortie. S'il exerce ce droit, lesdites Parts Sociales Acquises seront transférées et conservées par (à la seule discrétion du Conseil Bidco) une fondation (stichting) de droit néerlandais ou toute autre entité à vocation spécifique constituée dans ce but par les Investisseurs 3i (et dont la majorité des membres du conseil d'administration sera nommée par ces derniers). Le Sortant pourra recevoir la valeur correspondent à ses Parts Sociales Acquises au moment de la Sortie.

Sous-section 2.- Prix

- 9.8 En cas d'Offre Forcée, le prix des Parts Sociales Proposées correspondra à la Valeur du Marché à la Date du Sortant des Parts Sociales Non-Acquises (le Prix du Sortant).
- 9.9 Dans le cadre du présent article 9.8, la Valeur du Marché des Parts Sociales Proposées à la Date du Sortant sera déterminée sur la base de l'évaluation des Parts Sociales Non-Acquises effectuée en interne (qui seront, pour le calcul



de la Valeur du Marché, considérées comme des Parts Sociales Acquises) en fonction des derniers comptes intérimaires semestriels ou des comptes annuels audités de 3i Group plc publiés avant la Date du Sortant.

- 9.10 Dans le cadre du présent article 9.8, les principes suivants s'appliqueront aux Parts Sociales détenues par le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine au fil du temps:
- (a) à n'importe quelle date comprise dans la période commençant à la date d'acquisition des Parts Sociales (incluse) (la Date d'Acquisition) et se terminant à la date (exclue) du premier anniversaire de la Date d'Acquisition: 40% des Parts Sociales détenues par eux seront considérées comme étant acquises;
- (b) à n'importe quelle date comprise dans la période commençant à la date du premier anniversaire (incluse) de la Date d'Acquisition et se terminant à la date (exclue) du deuxième anniversaire de la Date d'Acquisition: 60% des Parts Sociales détenues par eux seront considérées comme étant acquises;
- (c) à n'importe quelle date comprise dans la période commençant à la date du deuxième anniversaire (incluse) de la Date d'Acquisition et se terminant à la date (exclue) du troisième anniversaire de la Date d'Acquisition: 80% des Parts Sociales détenues par eux seront considérées comme étant acquises; et
- (d) à n'importe quelle date comprise dans la période commençant à la date ou après le troisième anniversaire de la Date d'Acquisition: 100% des Parts Sociales détenues par eux seront considérées comme étant acquises.
- 9.11 Nonobstant ce qui précède, en cas de Sortie effectuée à tout moment, 100% des Parts Sociales détenues par le Co-Investisseur ou le Gérant d'Origine seront considérées comme étant acquises. Les Parts Sociales ayant été acquises conformément aux dispositions ci-dessus seront désignées comme les Parts Sociales Acquises. Les Parts Sociales n'ayant pas encore été acquises conformément aux dispositions ci-dessus seront désignées comme les Parts Sociales Non-Acquises.

Sous-section 3.- Transfert et Paiement

- 9.12 Lors de l'acceptation de l'Offre Forcée par la partie concernée en vertu de l'article 9.5, le Sortant vendra les Parts Sociales Proposées dépourvues de tout engagement (comme garanti par le Sortant) à la partie qui acceptera l'offre, qui les achètera et paiera le Prix du Sortant, conformément à l'article 9.13.
- 9.13 Le paiement du Prix du Sortant sera dû à la date de transfert des Parts Sociales Proposées, sans tenir compte de la date d'acceptation de l'Offre Forcée.
- **Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu qu'elle dispose à cette fin des réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la cession par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés ou par l'Associé unique. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 22 sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique ou de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Chapitre IV. Gérants et Commissaires aux comptes

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants qui n'ont pas besoin d'être Associés. Si plusieurs Associés ont été nommés, ils constitueront ensemble le Conseil de Gérance.

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée Générale des Associés adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision des Associés, adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, lesquels fixent leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution du ou des Associés. Les Associés peuvent décider de désigner les Gérants qui ont été nommés comme des Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou des Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B). Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

Art. 13. Pouvoirs des Gérants. Vis-à-vis des tiers, les gérants disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le ou les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs spéciaux, ou confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par leurs soins. La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre du Conseil de Gérance.

La Société sera en outre engagée envers les tiers par les signatures conjointes ou par la signature unique de la ou des personnes auxquelles des pouvoirs spéciaux auront été délégués par le ou les Gérants, mais seulement dans la limite de



ces pouvoirs spéciaux. Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Gérant qui délègue déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant), la durée ainsi que toutes autres conditions applicables à un tel mandat.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent.

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membres (le Président). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire). Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président. En outre, une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée à la demande de deux (2) de ses membres. Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

En cas de pluralité de Gérants, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite envoyée par courrier, fax ou courriel (e-mail) au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du Conseil de Gérance peut être convoquée par tout gérant. Il peut être renoncé aux formalités de convocation si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues à Luxembourg ou en tout autre lieu déterminé par le Conseil de Gérance. Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par fax ou par courriel un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum pour une réunion du Conseil de Gérance sera atteint si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction sont présents ou représentés, étant précisé que dans le cas où les Gérants sont désignés en tant que Gérants de Catégorie A ou Gérants de Catégorie B, le quorum sera réuni seulement si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant Catégorie B sont présents.

Les décisions seront adoptées à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Un Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux Gérants participant à la réunion de s'identifier et de délibérer. La participation par un Gérant à une réunion tenue par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication mentionné ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion sera réputée tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans des procès-verbaux devant être conservés au siège social de la Société et signés par les Gérants présents, ou par le Président du Conseil de Gérance, si un président a été nommé. Les procurations, le cas échéant, resteront annexées aux procès-verbaux des réunions.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut, en cas d'urgence, également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 16. Résolutions des Gérants. Les résolutions du ou des Gérants sont consignées par écrit.

Le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant). Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux des réunions devant être produits en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par l'un des Gérants agissant sous sa seule signature en cas de pluralité de Gérants.

Art. 17. Frais et Commissions de gestion. Sous réserve de l'accord du ou des Associés, le(s) Gérant(s) peuvent percevoir une commission de gestion pour l'exécution de la gestion de la Société et aussi obtenir le remboursement de tous les autres frais et dépenses, de quelque nature que ce soit, encourus par le(s) Gérant(s) dans le cadre de la gestion de la Société ou de l'accomplissement de son objet social.

Art. 18. Conflits d'intérêts. Si un Gérant de la Société a ou risque d'avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, il divulguera la nature de cet intérêt personnel aux autres Gérants et ne pourra pas délibérer ou voter sur cette opération.

En cas de Gérant unique, il suffit que les opérations entre la Société et son Gérant, ayant un intérêt contraire, soient mentionnées dans le procès-verbal.

Les paragraphes précédents du présent article 18 ne s'appliquent pas si (i) l'opération concernée est conclue aux justes conditions de marché et si (ii) l'opération concernée entre dans le cadre des affaires courantes de la Société.



Aucun contrat ni aucune opération entre la Société et une quelconque autre société ou entité, ne seront affectés ou frappés d'irrégularité du seul fait qu'un ou plusieurs des Gérants ou dirigeants de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, actionnaires, dirigeants ou employés de cette autre société ou entité. Toute personne liée, de la manière susmentionnée, à une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires ne pourra - au seul motif de sa position dans ou de son lien avec cette autre société ou entité - être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 19. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de Gérants, les Gérants, n'assument, du fait de l'exercice de leurs fonctions, aucune responsabilité personnelle au titre des engagements pris par eux pour le compte de la Société.

Le ou les Gérants sont seulement responsables de l'exécution de leurs fonctions.

La Société indemnise un Gérant, dirigeant ou employé de la Société et, si applicable, ses héritiers, successeurs, exécuteurs et administrateurs testamentaires, eu égard aux dommages et intérêts et dépenses raisonnables encourus dans le cadre d'une action en justice, d'un procès ou d'une procédure à laquelle il est partie en raison des ses fonctions actuelles ou passées de Gérant, dirigeant ou employé de la Société, ou, à la requête de la Société, toute autre société dont la Société est un actionnaire/associé ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, sauf dans les affaires où un jugement définitif le déclarera responsable d'une faute lourde (gross negligence) ou d'une mauvaise gestion (misconduct). En cas de transaction conventionnelle, l'indemnisation ne sera accordée que pour les points couverts par la transaction pour lesquels la Société aura obtenu l'assurance de son conseil que la personne devant être indemnisée n'est pas coupable de faute lourde ni de mauvaise gestion. Le droit à indemnisation exposé ci-dessus n'exclut pas la mise en oeuvre d'autres droits auxquels les personnes à indemniser en vertu des Statuts peuvent prétendre.

Art. 20. Commissaires aux comptes. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne sera surveillée par un commissaire aux comptes que si elle compte plus de vingt-cinq Associés. Un réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé devra être désigné si l'exemption prévue à l'article 69(2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des sociétés ne s'applique pas. Dans un tel cas, les comptes annuels statutaires et/ou comptes consolidés de la Société doivent être révisés par un réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé, les opérations de la Société et sa situation financière (y compris, plus particulièrement, ses livres et comptes) peuvent ou, dans les cas prévus par la loi, doivent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non.

Les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés, le cas échéant, sont nommés par le ou les Associés qui déterminent leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, avec ou sans motif, par résolution du ou des Associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé ou le cabinet de révision agréé peut, en application de la Loi de 1915, seulement être révoqué pour cause sérieuse.

Chapitre V. - Associés

Art. 21. Assemblées générales des Associés. L'Assemblée Générale annuelle des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social indiqué dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Les autres Assemblées Générales des Associés peuvent être tenues aux lieux et dates indiqués dans les avis de convocation respectifs.

Tant que la Société a moins de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales (y compris l'Assemblée Générale annuelle), être prises par voie circulaire par l'ensemble des Associés. Dans ce cas, un projet détaillé des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, fax ou courriel (e-mail)).

Art. 22. Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité. L'Associé unique exerce tous les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé dispose d'un nombre de voix proportionnel à sa participation. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Chapitre VI. - Exercice social, Comptes annuels, Répartition des Bénéfices

- **Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 24. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et, suivant le cas, le Gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.



Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 25. Distribution des bénéfices, Réserves. Sur les bénéfices nets annuels de la Société, il est prélevé au moins cinq pour cent (5%) par an pour la constitution d'un fonds de réserve légale (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être requise lorsque celle-ci atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les Associés décideront de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel, en affectant tout ou partie du solde à une réserve ou une provision, en le reportant sur l'exercice social suivant, ou en le distribuant aux Associés, avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission, chaque Part Sociale donnant droit à une fraction proportionnelle des distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par la Loi de 1915, les Associés peuvent décider, par une résolution des Associés adoptée à l'unanimité par tous les Associés, que la Société verse des acomptes sur les dividendes aux Associés, chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans un tel paiement. Les Associés déterminent le montant et la date de paiement de tout acompte, et les Gérants doivent mettre en oeuvre cette décision.

Chapitre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société pourra être dissoute en vertu d'une résolution des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le(s) Gérant(s) ou par toutes autres personnes (physiques ou morales) désignées par les Associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Une fois les dettes et charges de la Société payées, y inclus les frais de liquidation, il pourra être procédé à la distribution du boni de liquidation aux Associés, de façon à obtenir le même résultat économique total qu'en application des règles de distribution prévues pour les distributions de dividendes.

Chapitre VIII. - Droit applicable

Art. 27. Référence aux dispositions légales. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les Parts Sociales ont été souscrites par:	
Ronald van der Mark, susnommé	400.000 Parts Sociales, et
Marc van Gelder, susnommé:	80.000 Parts Sociales
Total:	480.000 Parts Sociales

L'intégralité des Parts Sociales a été souscrite et libérée par un apport en numéraire, de sorte que la somme de EUR 480.000 (quatre cent quatre-vingt mille euros) est à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution, les Associés représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société ont adopté les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants est établi à un. L'Assemblée désigne M. Stéphane Weyders, gérant de sociétés, résidant professionnellement au 22, rue Goethe, à L-1637 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société pour une durée illimitée,

et

2. le siège social est sis au 22, rue Goethe, à L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé l'original du présent acte avec Nous, le notaire.

Signé: Pastorelli, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2011. Relation: EAC/2011/11606. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011123907/806.

(110142406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127795/9.

(110147363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

MOOR PARK MB 18 Kiel-Umspannwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.362.

Rectificatif remplaçant le document initialement déposé le 28 septembre 2010 sous le numéro L100147248 concernant l'affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2008

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127796/11.

(110147518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

M25 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127798/9.

(110147291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Night Polo Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.730.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2011127803/12.

(110147148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

N.S.D. Nouvelle Société de Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 100.825.

Il résulte de lettres adressées à la société N.S.D. Nouvelle Société de Développement S.A. en date du 1 ^{er} septembre 2011 que Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 3 rue Belle Vue à L-1227 Luxembourg et Monsieur Vincent Willems demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg et Monsieur Vincent Cormeau demeurant professionnellement 3 rue Belle Vue L – 1227 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.



Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 1 ^{er} septembre 2011 que SER.COM S.à.r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127799/16.

(110146941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Nuovostyle G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127804/10.

(110147214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Osteria V.A. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6941 Niederanven, 2, rue de Munsbach.

R.C.S. Luxembourg B 148.023.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Krieger Jean-Claude Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2011127807/12.

(110147471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Otilia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.406.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 6 septembre 2011

M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017, en remplacement de Mme Nancy BLEUMER, administrateur démissionnaire.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OTILIA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011127809/17.

(110146885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

P.F. Retail, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.944.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011127810/11.

(110147314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.



Pan European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.864.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 juillet 2011

En date du 27 juillet 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de nommer, avec effet au 20 juin 2011, Monsieur Roland Frey, Frey Investment & Management Advisory, Bellevuesüässe 30, CH - 3073 Gümlingen BE, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Pan European Credit SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011127812/16.

(110147332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Paul UK Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Paul UK Partners S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011127813/11.

(110146919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Premier Cru Multi Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.337.

L'adresse du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant la suivante:

9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127817/11.

(110146968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Panta S.A., Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 65.871.

EXTRAIT

Avec effet au 13 septembre 2011, la société CAPITA FIDUCIARY S.A., ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg de la Société Anonyme PANTA S.A., en liquidation enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 65.871.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

CAPITA FIDUCIARY S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011127818/15.

(110147358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.



Petrusse Securitisation SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II. R.C.S. Luxembourg B 163.228.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of August.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Luxory Participations SA represented by Eddy DÔME, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 8 th August 2011.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which he declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Petrusse Securitisation SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including



under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (referencing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate. The Company may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company subject to the powers reserved to the Board.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Monday in June of each year at 5 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating



in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are present in person. Directors resident in other jurisdictions, as the case may be, may participate where they are not physically present provided that two members are physically present in Luxembourg. Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such



meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented in accordance with the preceding paragraphs at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of Resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. If the person is a member of the Board (the Managing Director), the Board will have to disclose the remuneration of the Managing Director to the General Meeting.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions within the Company provided that overall management and control of the Company's affairs must be retained and actively carried out by the Board and that all matters of policy, strategy and key business decisions must be made by the Board at meetings of the Board, save for matters which have been delegated by the Board in accordance with this Article 15.

Art. 16. Binding signatures. Once decisions have been made in accordance with these Articles and any decision making framework adopted by the Company, the Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of two directors, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power. If the Board has appointed a Managing Director, the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Managing Director, insofar as the daily management and affairs of the Company are concerned.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.



- **Art. 18. Approved statutory auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more approved statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The approved statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.
- **Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.
- **Art. 20. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall, to the furthest extent provided by and in accordance with applicable law, be under the obligation to distribute proceeds available for distributions to the shareholders.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

- **Art. 21. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).
- **Art. 22. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.
- **Art. 23. Segregation of assets.** If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to Seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation



proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2011. The first annual General Meeting will be held in 2012.

Subscribtion

The Articles having thus been established, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the shares issued at nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) set out against his name:

Shareholder	Number of shares
Luxory Participations SA	310
Total	310

Evidence of the payment of the subscription price of EUR 31 000 euros has been shown to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment. The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 3,000.-.

General meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. the number of directors is set at 3 (three) directors
- 2. the following persons are appointed as directors:
- Eddy DÔME, born in Waremme (Belgium) on 16/08/1965, with professional address at 43 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and
- Gilbert Muller, born in Luxembourg (Luxembourg), on 06/02/1940, with professional address at 43 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg and
- Vittorio BENATTI, born in Verona (Italy) on 15/10/1957, with professional address at 21 Viale C Cattaneo Lugano (Switzerland).
 - 3. the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2017; and
 - 4. the address of the registered office of the Company is at 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six août.

Par-devant Maître Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Luxory Participations S.A. représentée par Eddy DÔME, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 août 2011. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante



ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1 ^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Petrusse Securitisation SA" (ci-après, la Société) sous le régime d'une société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un actionnaire unique (ci-après, l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil de la Société (ciaprès, le Conseil) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant, par tout moyen, les titres, dépôts structurés, créances et/ou autres biens, produits structurés sur matières premières ou actifs, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'engageant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des actifs titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptées par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire et des titres échangeables ou convertibles), de produits structurés sur matières premières ou actifs (incluant des titres d'emprunt ou de capitaux propres de toute sorte), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type d'actifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire en vue de l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et conclure tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des titres échangeables ou convertibles ainsi que des titres liés à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres d'emprunt ou de capitaux propres de toute sorte, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émission. Dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume dans le cadre de la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris leur "trustee" ou mandataire, le cas échéant) et/ou de toute entité émettrice participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, à moins que la Loi sur la Titrisation de 2004 ne le permette.



La Société peut conclure, exécuter, fournir ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires, aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires en vue de l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et utiliser les instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission par la Société de titres) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. La Société peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires, tels que décrit aux articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non exhaustive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats conclus par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement et du développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de l'/des actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de l'/des actionnaire(s) de la Société; cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres documents de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique est investi de tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle est investie des pouvoirs les plus larges aux fins d'ordonner, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués au Conseil.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social, tel qu'indiqué dans les convocations, le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 17heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblé Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'Assemblée Générale peuvent s'entendre les unes les autres et parler les une avec les autres, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à l'Assemblée Générale par de tels moyens de communication équivaudra à une participation en personne à une telle assemblée.



Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en version originale, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote comportent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour, tel que décrit dans la convocation, et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil constitue une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société a un Actionnaire Unique, celle-ci peut être administrée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Le(s) membre(s) du Conseil sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée membre du Conseil (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera en tant qu'Administrateur Unique ou membre du Conseil, conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

L'(s) administrateur(s) est(sont) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé, à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 12. Réunion du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en version originale, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant aux lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion en désignant par écrit soit en version originale, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire,

Un membre du Conseil peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil. Les administrateurs ayant leur résidence dans une autre juridiction peuvent, le cas échéant, participer à la réunion du Conseil sans y être physiquement présents à condition que deux membres soient physiquement présents au Luxembourg.



Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil, et sera considéré comme ayant été présent personnellement à ladite réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion du Conseil peuvent s'entendre les unes les autres et parler les unes avec les autres, (iii) la réunion du Conseil est retransmise en continu et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par de tels moyens de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée conformément aux précédents paragraphes à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ladite réunion. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil et des Résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un membre du Conseil qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par celui-ci.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément attribués par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts lors de l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société. Si le délégué est membre du Conseil (l'Administrateur Délégué), le Conseil devra révéler la rémunération de l'Administrateur Délégué à l'Assemblée Générale.

Le Conseil peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'une telle entité.

Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques au sein de la Société à condition que la gestion globale et le contrôle des affaires de la Société restent activement exercés par le Conseil et que toutes les questions de politique générale, de stratégie et les décisions clés de l'entreprise soient prises par le Conseil lors de ses réunions, exception faite pour les matières qui ont été déléguées par le Conseil conformément au présent Article 15.

Art. 16. Signatures autorisées. Dès que les décisions auront été prises conformément aux présents Statuts et que tout cadre décisionnel aura été adopté par la Société, celle-ci sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Si le Conseil a nommé un Administrateur Délégué, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Administrateur Délégué pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires courantes.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société aurai (en)t un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est(sont) administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera ni ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.



Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

- **Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises agréés.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) est(sont) nommé(s) par le Conseil conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- **Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale sera, de la manière la plus large possible et en conformité avec la loi applicable, dans l'obligation de distribuer les profits disponibles aux actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euros ou dans toute autre devise choisie par le Conseil et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

- Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par décision de l'Assemblée Générale statuant sur ladite liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).
- Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés, de temps en temps, par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.
- Art. 23. Séparation des actifs. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs dépasse les paiements devant être faits par la Société dans le cadre dudit compartiment, le Conseil peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation dudit compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers dont les Créances sont Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du paragraphe suivant, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux actifs de tout compartiment de la Société (les Créanciers dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment doivent être attribués par la Société, sur base semestrielle et à terme échu, à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de ce semestre, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise, de manière expresse, les Créanciers dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment de disposer de voies de recours contre les actifs affectés à de tels compartiments. Ledit droit d'un Créancier dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment à l'encontre d'un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs affectés au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de récupérer lesdits Droits Pro Rata et le droit de recevoir toute somme en vertu des Droits pro Rata sera éteint.

Chaque Créancier dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs affectés au compartiment à l'encontre duquel il a des Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelconque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers dont les Créances sont Spécifiques au Compartiment et les Créanciers dont les Créances ne sont pas Spécifiques au Compartiment acceptent, de manière expresse, et seront réputés avoir accepté en contractant des enga-



gements avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront inclues dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent de manière expresse, et seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas affectés à un compartiment.

Art. 24. Interdiction déposer une demande de déclaration de faillite de la Société ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) déposer une demande de déclaration de faillite de la Société ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans le cadre duquel le Créancier ou la Partie Contractante a des droits contractuels à l'encontre de la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été affectés à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Toutes les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette qualité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare avoir souscrit et entièrement libéré les actions émises à une valeur nominale de 100EUR (cent euros) indiquées à côté de son nom:

Actionnaire	Nombre
	d'actions
Luxory Participations sa	310
Total	310

Preuve du paiement du prix de souscription de 31000 EUR a été apportée au notaire instrumentant.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire rédacteur de l'acte déclare que les conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies et en constate expressément l'accomplissement. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à 3.000,- EUR.

Assemblée générale

- L'actionnaire a immédiatement pris les résolutions suivantes
- 1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs;
- 2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:
- Eddy DÔME, né à Waremme (Belgique) 16/08/1965, avec adresse professionnelle au 43 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and
- Gilbert Muller, né à Luxembourg (Luxembourg), 06/02/1940, avec adresse professionnelle au 43 Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg; and
- Vittorio BENATTI, né à Verona (Italie) 15/10/1957, avec adresse professionnelle au 21 Viale C Cattaneo Lugano (Suisse).
 - 3. le mandat des membres du Conseil ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2017; et
 - 4. le siège social de la société est fixé au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de ce même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DOME, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 29 août 2011. Relation: LAC/2011/38428. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 1 er septembre 2011.

Référence de publication: 2011123908/683.

(110142821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2011.

Paul Feller Immobilière sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 58, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 133.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127819/10.

(110147212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

PAUL International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAUL International

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011127820/11.

(110147440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pierica, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.225.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011127829/12.

(110147014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Peabody Energy (Gibraltar) Limited S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: AUD 337.394.111,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 120.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127825/11.

(110147508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.



PAUL International, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.534.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 1 er septembre 2011

- 1. Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
- 2. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.
 - 3. le nombre des administrateurs a été augmenté de 4 (quatre) à 6 (six).

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAUL International

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011127821/19.

(110147463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Peak Performance Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitburg. R.C.S. Luxembourg B 69.979.

Suivant résolutions de l'assemblée générale du 24 novembre 2010, les mandats des administrateurs

- Fabien SPRUNCK
- Alla Vladislvavina ZHYLINA

et du commissaire aux comptes EUROPEAN AUDIT (RCS Luxembourg B 50956) ont été reconduits jusqu'à l'assemblée prévue en 2016.

En remplacement de Monsieur Armin KUNZ, décédé, le Conseil d'Administration, réuni à Luxembourg le 8 septembre 2011, a coopté Monsieur Fabian MARESCH, né le 27/09/1982 à Bremen (D) demeurant Hornstrasse 42 à D-54294 Trier; son mandat s'achèvera avec la tenue de la prochaine assemblée générale.

Référence de publication: 2011127826/15.

(110147111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pirson Contractors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21A-21B, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 53.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127833/9.

(110147546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

PE Feeder SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, (anc. Mezzanine RE S.C.A. SICAR).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127824/10.

(110147415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.



Petrus International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127827/10.

(110147207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pharcolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 149.602.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011127828/11.

(110147158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pierica, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 127.225.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011127830/12.

(110147015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pierre et Retraite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 109.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011127831/13.

(110147377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pirson Contractors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 21A-21B, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 53.660.

Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 27 juin 2011

Le Conseil d'Administration décide d'appeler à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur Claude Maximilien PIR-SON, demeurant à L-5570 REMICH, route de Stadtbredimus 21. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013



Pour extrait conforme Signature

Référence de publication: 2011127832/13.

(110147495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Piscadera Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127834/10.

(110147213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pneu Center Roude Leiw SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, Zone Industrielle Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 125.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127835/10.

(110147220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pneu Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127836/10.

(110147298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pneu Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127837/10.

(110147299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pool Projects Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.847.

Par la présente, Monsieur Max GALOWICH et Monsieur Jean-Paul FRANK déclarent démissionner de leur poste d'administrateur de la société susvisée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16/08/2011.

Max GALOWICH / Jean-Paul FRANK.

Référence de publication: 2011127838/11.

(110147116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.



Pool Projects Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 122.847.

Aux Actionnaires de la Société

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de Commissaire aux comptes de votre Société POOL PROJECTS LUXEMBOURG S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 847.

Luxembourg, le 16 août 2011 Lux-Audit S.A.

Référence de publication: 2011127839/13.

(110147116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Schoenwald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 163.240.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighteenth day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

WALDOCK LIMITED, a limited company existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 91, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registration number 71059,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally professionally residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal in Zurich on July 13 th, 2011.

and

BONIFIELD INC, an incorporation existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 91, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registration number, registration number 79454,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Zurich on July 13 $^{\rm th}$, 2011.

The said proxies will remain attached to the present deed.

The appearers announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

- **Art. 1.** There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.
- **Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

- Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.
- Art. 4. The company will assume the name of "Schoenwald S.à r.l." a private limited liability company.
- **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.400.- (twelve thousand four hundred euro) represented by 1.240.000 (one million two hundred forty thousand) shares with a par value of EUR 0.01 (1 euro cent) each.



In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- **Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.
- **Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.
- Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.
 - Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.
 - Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

- **Art. 13.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.
- **Art. 14.** Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.
- **Art. 15.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

- Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.
- **Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.
 - Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.
- **Art. 19.** The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.



The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 20.** At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.
- **Art. 21.** The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and eleven.

Subscription and payment

The 1.240.000 (one million two hundred forty thousand) shares are subscribed by the shareholders as follows:

WALDOCK LIMITED, previously mentioned, 551.180 shares

BONIFIELD INC, previously mentioned, 688.820 shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.400 (twelve thousand four hundred euro), so that the amount of EUR 12.400 (twelve thousand four hundred euro) is at the disposal of the Company.

Estimate of costs

The parties estimate the value of formation expenses at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

Extraordinary general meeting

The shareholders have taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

WALDOCK LIMITED, une limited company existant sous les lois des lles Vierges Britanniques, ayant so siège social au P.O. Box 91, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 71059,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Zurich en date du 13 juillet 2011.

Ft

BONIFIELD INC, une incorporation existant sous les lois des lles Vierges Britanniques, ayant so siège social au P.O. Box 91, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 79454,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Zurich en date du 13 juillet 2011.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes:



- Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de

«Schoenwald S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.400.- (douze mille quatre cent euros) représenté par 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
 - Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.



- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription et libération

Les 1.240.000 (un million deux cent quarante mille) parts sont souscrites par les associés comme suit:

WALDOCK LIMITED, prédésignée: 551.180 parts sociales

BONIFIELD INC, prédésignée: 688.820 parts sociales

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.400.- (douze mille quatre cent euros), de sorte que le montant EUR 12.400.- (douze mille quatre cent euros) est à la disposition de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Assemblée générale constitutive

Ensuite les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:
- ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 1315, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
- 2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Condé, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10171. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur ff. (signé): Thoma.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2011124366/259.

(110142867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Pool Projects Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.847.

La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet immédiat le siège de la société POOL PROJECTS Luxembourg S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 122 847.

A partir de cette date, le siège de la société POOL PROJECTS Luxembourg S.A. ne se situe donc plus à 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/08/2011.

ECOGEST S.A.

Référence de publication: 2011127840/13.

(110147255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Portman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.979.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 07 septembre 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Aidan Foley a la fonction d'administrateur avec effet au 27 juillet 2011.
- D'accepter la démission de Andrew O'Shea a la fonction d'administrateur avec effet au 22 aout 2011.
- De nommer Agnes Csorgo, né le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Luxembourg à la fonction d'administrateur pour une durée indéterminée avec effet au 27 juillet 2011.
- De nommer Annick Magermans né le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, ayant son siège sociale au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction d'administrateur pour une durée indéterminée avec effet au 22 août 2011. Luxembourg, le 13.09.2011.

Référence de publication: 2011127841/17.

(110147114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

PSA Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. PSA S.à r.l.).

Siège social: L-6430 Echternach, 9, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 141.537.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 13.09.2011.

Référence de publication: 2011127844/11.

(110147573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.



Publiprint s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 63, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 109.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127845/10.

(110147218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Q.A.T. II Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 116.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127848/10.

(110147210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127849/10.

(110147209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Relative European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 116.352.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2011

En date du 27 juillet 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de nommer, avec effet au 20 juin 2011, Monsieur Roland Frey, Frey Investment & Management Advisory, Bellevuesüässe 30, CH - 3073 Gümlingen BE, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Relative European Value SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011127852/16.

(110147334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Richard Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 119.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011127854/11.

(110147143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.



Reinholds Pharma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.515.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011127856/12.

(110146942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Roots Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.886.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127859/9.

(110147356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Saphir Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.152.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration réuni en date du 26 juillet 2011

L'an deux mille onze, le 26 juillet, à 9 heures 30, les administrateurs de la société SAPHIR CAPITAL PARTNERS SA se sont réunis et ont pris, à l'unanimité des voix exprimées, la résolution suivante:

Le conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société du 9b, Boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg au 35A, Avenue John F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

J. Penning.

Référence de publication: 2011127862/13.

(110147517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Libero II Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011127864/11.

(110147567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Société Civile IMMO du 10 Septembre, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 2.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich. R.C.S. Luxembourg E 1.743.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 11 octobre 2010

Il résulte de l'acte de cession du 11 octobre 2010 entre

Madame Stéphanie COLBACK, demeurant 4, rue des Anglières B-6724 Marbehan, et

La société BOXIMMO S.A. ayant son siège social au 117, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg et immatriculée au RCS de Luxembourg B156107.



que:

la part sociale détenue par Madame Stéphanie COLBACK dans le capital de la Société Civile IMMO du 10 Septembre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E1743, est cédée à la société BOX-IMMO S.A.

Le mandataire

Référence de publication: 2011127868/18.

(110147117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Sofirom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 104.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127869/9.

(110147572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Stadtpark 1.0 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.208.

Les comptes annuels de la société Stadtpark 1.0 S.C.S. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 septembre 2011. Référence de publication: 2011127872/12. Chrystelle Génin.

(110146937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Stadtpark 1.2 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.209.

Les comptes annuels de la société Stadtpark 1.2 S.C.S. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 septembre 2011.

Chrystelle Génin.

Référence de publication: 2011127873/12.

(110146936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Monkwood Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.178.

RECTIFICATIF

Mention rectificative en remplacement de la mention déposée le 10 décembre 2009 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence L090189040.04

Le Bilan modifié et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Monkwood Luxco S.à r.l. F.W.W.J. Welman Gérant A Signatures

Référence de publication: 2011127482/18.

(110146220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Stadtpark 1.3 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.210.

Les comptes annuels de la société Stadtpark 1.3 S.C.S. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 septembre 2011.

Chrystelle Génin.

Référence de publication: 2011127874/12.

(110146935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

SMF Leon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 155.768.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first of August.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SMF Europe Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") having its registered office at 6 route de Trèves, L2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under the number 154701 (hereafter "SMF Europe"), here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on August 30, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, under the name of "SMF Leon S.à r.l." (hereafter the "Company"), having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 155768, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 28 th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2419 of November 10 th, 2010, and amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated October 18 th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2665 dated December 4 th, 2010.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each.
 - III. The sole shareholder resolves cancel the nominal value of the shares.
- IV. The sole shareholder further resolved to convert the share capital currency of the Company with effect as from July 1 st, 2011 from the Euro into British Pounds, using the exchange rate of EUR 1 = GBP 0.90212 as at July 1 st, 2011, the present share capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-) being hence replaced by a share capital of eleven thousand two hundred seventy-six British Pounds and fifty Pence (GBP 11,276.5) represented by five hundred (500) shares.
- V. The sole shareholder further resolve to increase the share capital of the Company by an amount of eight thousand seven hundred twenty-three British Pounds and fifty Pence (GBP 8,723.5) in order to raise it from its present amount of eleven thousand two hundred seventy-six British Pounds and fifty Pence (GBP 11,276.5) to twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) without issuance of any new shares.



Subscription - Payment

Thereupon SMF Europe, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the entire share capital increase and have it fully paid up in the amount of eight thousand seven hundred twenty-three British Pounds and fifty Pence (GBP 8,723.5) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution") in the amount of eight thousand seven hundred twenty-three British Pounds and fifty Pence (GBP 8,723.5), owed by the Company to SMF Europe, and resulting from a declaration of the receiver of the Contribution dated August 30, 2011, as well as from a declaration of the contributor of the Contribution dated August 30, 2011. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

SMF Europe, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
 - the transfer of the Contribution is effective today without qualification.
- VI. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the article 5 of the articles of association which will henceforth read as follows:
- " Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital is fixed at twenty thousand British Pounds (GBP 20,000.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SMF Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 154701 (ci-après "SMF Europe"), ici représentée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, sous la dénomination de "SMF Leon S.à r.l." (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 155768, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2419 du 10 novembre 2010 et modifié par un acte du notaire Maître Gérard Lecuit, prénommé daté du 18 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2665 du 4 décembre 2010.
- II. Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25.-) chacune.
 - III. L'associée unique décide d'annuler la valeur nominale des parts sociales.
- IV. L'associée unique décide également de convertir la devise du capital social de la Société avec effet au 1 ^{er} juillet 2011 de l'Euro en Livres Sterling en utilisant le taux de change 1 EUR = 0,90212 GBP applicable au 1 ^{er} juillet 2011, le capital social actuel de la Société de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) étant par conséquent remplacé par un capital social de onze mille deux cent soixante-seize Livres Sterling et cinquante pence (GBP 11.276,5) représenté par cinq cents (500) parts sociales.
- V. L'associée unique décide également d'augmenter le capital social par un montant de huit mille sept cent vingt-trois Livres Sterling et cinquante pence (GBP 8.723,5) pour le porter de son montant actuel de onze mille deux cent soixante-seize Livres Sterling et cinquante pence (GBP 11.276,5) à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) sans émission de nouvelles parts sociales.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Souscription - Libération

Sur ce, SMF Europe, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'entièreté de l'augmentation de capital et la libérer intégralement pour un montant de huit mille sept cent vingt-trois Livres Sterling et cinquante pence (GBP 8.723,5), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une dette certaine, liquide et exigible (ciaprès l' «Apport») de huit mille sept cent vingt-trois Livres Sterling et cinquante pence (GBP 8.723,5) due par la Société à SMF Europe, et résultant d'une déclaration de la Société en tant que bénéficiaire de l'Apport datée du 30 août 2011 ainsi que d'une déclaration de la société apporteuse de l'Apport datée du 30 août 2011. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

SMF Europe, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
 - Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui;

VI. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à vingt mille Livres Sterling (GBP 20.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 1 er septembre 2011. Relation: ECH/2011/1442. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011124900/124.

(110143418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Stadtpark 1.4 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.211.

Les comptes annuels de la société Stadtpark 1.4 S.C.S. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 septembre 2011. Référence de publication: 2011127875/12. Chrystelle Génin.

(110146926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Stadtpark 1.5 S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.001,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 135.212.

Les comptes annuels de la société Stadtpark 1.5 S.C.S. au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Le 12 septembre 2011.

Chrystelle Génin.

Référence de publication: 2011127876/12.

(110146934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Pergam Properties 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2011127493/11.

(110146222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

SDP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.098.

1. En date du 1 er septembre 2011 l'associé unique a pris les résolutions suivantes.

-transfert du siège social de la société du 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat;

-transfert de l'adresse professionnelle de Géraldine Schmit et de José Correia gérants, au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

2. En date du 1 ^{er} septembre 2011, le siège social de Scatec Dinesen Partnership SDP S.à r.l., associé unique a été transféré au 5 rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127892/17.

(110147287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Sinvest Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.841.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011127899/10.

(110147324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Sita Software SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4602 Niedercorn, 220, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011127900/10.

(110147222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck